



Mairie de **Marignac-Lasclares**



Mariclaraines, Mariclarains,

Nouvelle année, nouvelles résolutions dit-on. Se projeter dans le futur nécessite idéalement de faire un bilan d'étape. Une année qui passe n'est-elle finalement pas, qu'une étape de notre vie ?

Que retenir de l'année 2020 ? Des voix plus autorisées que la mienne, vous ont livré leur appréciation, à différents niveaux. Certes, la star de l'année n'a pas épargné Marignac-Lasclares. Mais il y a eu autre chose. Beaucoup d'autres choses. Y compris dans notre village.

La commune est désormais propriétaire :
d'une maison de village, située au 39, rue de la Mairie, entre les locaux de la mairie et l'atelier municipal ;
d'une parcelle de terrain non attenante, située à l'angle du chemin des écoliers, et de la rue de la Mairie.

Ces biens ont été acquis par préemption, à l'occasion d'une vente entre particuliers. Je tiens à préciser que l'exercice du droit de préemption est une procédure, qui ne peut être conduite que dans des conditions bien précises. En aucun cas, il ne peut s'agir pour le maire ou pour le Conseil municipal d'un moyen détourné, de briser le projet d'acquéreurs évincés. Seul l'intérêt général prime.

La parcelle de terrain est en cours de valorisation pour potentiellement accueillir, un point de collecte de verres.

La maison de village sera ultérieurement intégrée à l'offre municipale, de logements locatifs.

L'ensemble des quatre logements municipaux, qui ont été rénovés sous le précédent mandat, sont désormais loués.

Les panneaux « stop » aux Arrougès, semblent produire les effets escomptés.

Depuis début janvier 2021, le secrétariat de mairie est ouvert du lundi au jeudi, de 14h à 18h.

A compter de la mi-février, l'ouverture se fera tous les jours de la semaine, de 14h à 18h.

Fabienne, vous accueillera du lundi au jeudi, tandis que Valérie sera présente le vendredi après-midi.

La traditionnelle permanence du Maire est maintenue le samedi de 10h à 12h, sur rendez-vous.

Depuis le mois d'Octobre dernier, nous avons de nouveau, deux agents polyvalents. Nadine et Hervé s'occupent de l'entretien des bâtiments communaux, du cimetière et des espaces verts. Hervé assure en plus, l'accompagnement dans le bus scolaire, des enfants de moins de 6 ans.

Les décisions du Conseil municipal doivent être transmises au représentant de l'Etat pour vérifier leur légalité. Afin de s'affranchir des déplacements et des envois postaux, les délibérations municipales seront désormais adressées au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Muret, par voie dématérialisée. La procédure est quasiment achevée.

Il faut le dire, Marignac-Lasclares est attractif. J'en veux pour preuve, les nombreux chantiers de construction de maisons individuelles. Plusieurs propriétaires terriens ont ainsi fait le choix d'exploiter les possibilités actuelles de densification de certaines parcelles, plutôt que de s'insurger contre la non-construcibilité d'autres.

Ainsi que j'ai eu à le souligner, nous ne pourrions légitimement prétendre à l'ouverture de nouvelles possibilités de construction, qu'une fois celles existantes épuisées.

Il faut pour autant préserver le caractère rural de notre lieu de vie commun, tout en l'adaptant aux attentes de chacun et de tous. Le Conseil municipal y veille.

Le premier projet de 2021 est celui de la maison temporaire de santé, qui devrait ouvrir ses portes, le 1er février prochain. La présence de médecins à Marignac-Lasclares, suscite de l'intérêt. Il appartient à tous, d'en exploiter les potentielles retombées.

Les réflexions sont encore en cours, s'agissant de la définition des contours, du projet final. Plusieurs d'entre vous m'ont déjà fait part d'initiatives ou de souhaits complémentaires. Cela sera pris en considération, dans la limite des dimensions du projet initial.

Le projet de marché local n'est pas abandonné. Il nous faut toutefois l'articuler avec celui de la maison de santé. L'objectif est de les rendre facilement accessibles au plus grand nombre, la topographie du village étant loin d'être uniformément plane.

Sur un autre terrain, je demanderai dans les prochains jours à Monsieur le Procureur de la République, l'autorisation de pouvoir célébrer les mariages non plus dans la salle du Conseil, mais dans la salle des fêtes, qui offre une capacité d'accueil nettement plus importante.

Marignac-Lasclares devait initialement être raccordée à la fibre optique, pour fin 2021. L'échéance est désormais reportée à fin 2022, en raison des perturbations de l'année écoulée. Sachez toutefois, qu'il est possible à certains endroits du village, de s'abonner à l'internet par radio. Selon l'un des opérateurs commercialisant cette technologie, nous devrions pouvoir bénéficier de l'internet par satellite pour un coût identique, dans le courant du premier trimestre 2021.

Je veux saluer ici, l'ensemble des acteurs associatifs et culturels du village. Du foyer rural, à l'association des chasseurs, en passant par le comité des fêtes, la bibliothèque, et le festival Clarijazz. Chacun a su s'adapter aux contraintes de l'année écoulée. Si les prévisions d'activité n'ont pu être tenues, j'ai été témoin des efforts des uns et des autres, pour maintenir cette énergie, celle de la vie.

Nos entreprises locales ont été durement malmenées, elles ont ployé, mais existent (résistent) encore. Soutenons-les.

Mariclaraines, Mariclarains, je veux en ce début d'année, vous adresser un message d'espoir. Lorsque dimanche dernier j'entendais des cris d'enfants jouant dans la neige, j'ai un instant pensé que la baisse forcée de l'activité humaine, avait fait du bien à la nature. L'année écoulée nous aura marqué, à plus d'un titre. Tirons-en des enseignements, et marquons celle qui a commencé.

Le Conseil municipal, et les agents municipaux se joignent à moi, pour vous souhaiter une bonne année 2021.

Meilleures salutations.
Votre maire,

Anicet AGBOTON



Mairie de Marignac-Lasclares
149, rue de Mairie
31430 Marignac-Lasclares
mairiemarignaclasclares@orange.fr
05 61 98 51 65

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie MARIGNAC-LASCLARES.

[Se désinscrire](#)

